NATIONS
UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/AC.51/1997/7
20 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-septième session
9 juin-3 juillet 1997
Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS DE COORDINATION : MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE SPÉCIALE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

Rapport du Secrétaire général

Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique

RÉSUMÉ

Le présent rapport intérimaire a été établi comme suite à la demande faite par le Comité du programme et de la coordination à sa trente-sixième session. Il contient les conclusions auxquelles est parvenu le Comité directeur du Comité administratif de coordination à ses 5e et 6e séances et tient compte des rapports présentés par les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies aux deux séances.

I. GÉNÉRALITÉS

1. À sa trente-sixième session, en 1996, le Comité du programme et de la coordination (CPC), tout en se félicitant des possibilités qu'offrait l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, en tant que volet opérationnel et complément du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui était centrée sur un petit nombre de questions prioritaires pour le continent, s'est déclaré gravement préoccupé par la tendance générale consistant à lancer en faveur de la région de multiples initiatives qui n'étaient que très rarement mises en oeuvre. Rappelant que les organismes des Nations Unies, et en particulier la Banque mondiale, s'étaient engagés à collaborer, le Comité les a instamment invités à produire des résultats tangibles et a demandé qu'un rapport sur la mise en oeuvre de l'Initiative spéciale lui soit présenté à sa session de printemps de 1997 et par la suite, s'il le décidait[1].

2. L'Initiative spéciale en faveur de l'Afrique a été lancée en mars 1996 par les membres du Comité administratif de coordination (CAC), afin de renforcer l'appui des Nations Unies au développement de l'Afrique en améliorant la coordination et en créant une synergie au sein du système. Elle devait identifier et mettre au point des propositions pratiques visant à maximiser le soutien fourni par le système des Nations Unies au développement de l'Afrique et est centrée sur cinq domaines prioritaires : eau, sécurité alimentaire, gestion des affaires publiques, développement social et humain et mobilisation des ressources. Elle comporte également deux thèmes intersectoriels : l'égalité entre les sexes et la population, d'une part, et le renforcement des capacités, de l'autre.

3. À la 5e séance du Comité directeur du CAC, le 20 septembre 1996, il a été décidé de modifier la désignation de/des (l')organisme(s) chef(s) de file en organisme(s) de coordination; il a également été décidé que les organismes organiseraient leurs méthodes de collaboration et la répartition des tâches. Les organismes de coordination sont les suivants : Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

4. Le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale, qui a effectué l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, a conclu que l'Initiative spéciale complétait le nouvel Ordre du jour et visait à en faciliter la mise en oeuvre, ainsi que celle des conclusions des grandes conférences des Nations Unies, en ce qui concerne l'Afrique. Tout en se félicitant de cette nouvelle mesure, le Comité ad hoc a estimé que le système des Nations Unies devrait centrer ses efforts sur la coordination et la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour et éviter les chevauchements d'activités[2]. Après avoir examiné le rapport du Comité, l'Assemblée générale, par sa résolution 51/32 adoptée le 6 décembre 1996, a reconnu le rôle complémentaire que pouvait jouer l'Initiative spéciale dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, notamment en ce qui concerne la mobilisation de ressources adéquates. Une vue analogue a été exprimée à la réunion de 1996 du CAC. Dans le cadre du suivi, le Bureau du

Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, du Département de la coordination des politiques et du développement durable, a établi avec le secrétariat de l'Initiative spéciale, au bureau régional du PNUD pour l'Afrique, une matrice liant les domaines prioritaires du nouvel Ordre du jour et de l'Initiative spéciale aux recommandations correspondantes de l'examen à mi-parcours. Les annexes de la matrice mettaient l'accent sur les dispositions relatives à la mise en oeuvre et sur le rôle des organismes de coordination et de coopération. La matrice et ses annexes constituaient un point de départ pour le contrôle et l'évaluation ultérieurs de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

5. À l'issue de délibérations approfondies, le Comité directeur du CAC, à sa 6e séance tenue le 7 avril 1997, a pris note des progrès réalisés et des possibilités d'amélioration en ce qui concerne l'Initiative spéciale, ainsi que des différences entre le nouvel Ordre du jour et l'Initiative pour ce qui est des champs d'action. À cette réunion, le Comité a reconnu que le nouvel Ordre du jour représentait le cadre politique global nécessaire pour mobiliser le soutien de la communauté internationale à l'Afrique, tandis que l'Initiative spéciale était un mécanisme d'application qui pouvait créer un élément de valeur ajoutée important en ce qui concerne la mobilisation des synergies à l'échelle du système, favorisant la propriété et l'engagement au niveau national et constituant une base plus solide pour la mobilisation des ressources, ce qui devrait contribuer au succès de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour.

6. À ses 5e et 6e séances, le Comité directeur du CAC a reçu des rapports écrits de divers programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, parmi lesquels la CEA, le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le PNUD, la CNUCED, l'UNICEF, le PNUE, l'OIT, la FAO, le FMI, l'UNESCO, l'ONUDI, l'OMS, l'AIEA, l'OMM et la Banque mondiale, ainsi que de certains coordonnateurs résidents. Certains de ces rapports ont été actualisés par la suite, compte tenu des activités mises en oeuvre après la 6e séance du Comité directeur.

II. ACTIVITÉS DANS LES DOMAINES PRIORITAIRES

1. Eau

7. Les rapports sur les ressources en eau ont été présentés par le PNUE et la Banque mondiale, les deux organismes de coordination pour ce domaine prioritaire. Les éléments de ce domaine examinés par le Groupe de travail sur les ressources en eau comprennent l'accès équitable à ces ressources et leur utilisation durable; le renforcement de la sécurité des ménages concernant l'approvisionnement en eau; des évaluations approfondies des ressources en eau douce; et la disponibilité de ressources en eau pour la production vivrière. Le Groupe est composé de représentants de 10 organismes et organes [PNUD, OMS, UNICEF, FAO, OMM, Département des services d'appui et de gestion pour le développement, Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), CEA, AIEA et Université des Nations Unies (UNU)]. Les rapports contenaient des informations sur un certain nombre d'activités connexes et indiquaient que les organismes des Nations Unies coopérants visaient des objectifs communs, à savoir :

a) Dégager un consensus sur un programme coordonné en vue de la mise en oeuvre des éléments de l'Initiative spéciale relatifs aux ressources en eau;

b) Définir d'un commun accord les rôles et fonctions spécifiques des divers organismes chefs de file et organismes coopérants; et

c) Continuer à approfondir les activités de mise en oeuvre à mener à l'appui des éléments de l'Initiative spéciale relatifs aux ressources en eau.

8. D'après les rapports que la Banque mondiale et le PNUE ont communiqués au Comité directeur du CAC à sa 6e séance, le Groupe de travail sur les ressources en eau continuerait d'assumer la responsabilité principale de la coordination pour la mise en oeuvre des éléments de l'Initiative spéciale relatifs à l'eau; le PNUE et la Banque mondiale continueraient, quant à eux, d'assumer la coprésidence du Groupe. Les activités connexes seraient entreprises aux niveaux régional et national, et associeraient des ONG et des représentants des milieux universitaires. À sa 2e séance, en octobre 1996, le Groupe de travail a mis au point certains critères de sélection et retenu quatre pays pour une action concertée interorganisations à mener à l'appui de l'Initiative spéciale; il s'agit de l'Éthiopie, du Mali, du Mozambique et de l'Ouganda. Ces pays communiqueraient les résultats aux organismes des Nations Unies, afin que leurs mécanismes puissent aider les gouvernements le plus efficacement possible et en vue de fournir aux organismes donateurs de meilleures raisons de financer la réalisation des objectifs de l'Initiative spéciale relatifs à l'eau.

9. Le Groupe de travail a également recommandé l'établissement d'un dialogue, dans les quatre pays retenus, entre les représentants du PNUE, du PNUD et de la CEA. Il a en conséquence informé les coordonnateurs résidents dans ces pays afin de promouvoir ce dialogue avec les gouvernements et entre les représentants des programmes et organismes des Nations Unies, et recommandé que le Comité directeur de l'Initiative spéciale suive cet effort. Le Groupe a estimé qu'il était important de convoquer un "groupe consultatif" africain qui participerait à la réalisation des objectifs, et proposé une liste de critères possibles pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs concernant les ressources en eau. Il a également jugé qu'il fallait s'efforcer plus activement de promouvoir les consultations et la collaboration entre les divers groupes de travail. La Banque mondiale a indiqué que plusieurs organismes des Nations Unies étaient associés à l'action qu'elle menait au niveau des pays afin de contribuer à la mise en oeuvre de la stratégie relative à l'eau pour la région de l'Afrique dans trois domaines interdépendants : a) réforme des méthodes de gestion des ressources en eau; b) approvisionnement en eau des communautés et assainissement; et c) irrigation à petite échelle.

2. Sécurité alimentaire

10. La FAO, en tant qu'organisme de coordination pour l'ensemble des activités relatives à la sécurité alimentaire menées dans le cadre de l'Initiative spéciale, a indiqué que les activités connexes étaient centrées sur l'amélioration de la qualité des sols; la sécurité alimentaire, une attention particulière étant accordée aux femmes; la dégradation des sols et la lutte contre la désertification; et l'eau nécessaire à la production vivrière, ce dernier aspect en conjonction avec le PNUE et la Banque mondiale. Elle

a également indiqué qu'elle s'était efforcée de décentraliser dans la mesure du possible la mise en oeuvre de ces activités et que l'identification des activités, la mobilisation des ressources en vue de leur financement et la coordination efficace devaient être effectuées au niveau des pays. Le rapport présenté par la FAO à la 6e séance du Comité directeur du CAC présentait une vue d'ensemble des activités sur les quatre sujets susmentionnés.

11. Le rapport donnait des exemples précis d'activités portant sur l'amélioration de la qualité des sols et la lutte contre la désertification dans les pays suivants : Burkina Faso, Ghana, Guinée, Malawi, Mali, Nigéria, Ouganda et Togo. Il contenait également des informations sur les projets visant à appuyer les activités rémunératrices pour les femmes et sur la réforme des régimes fonciers en faveur des femmes et d'autres programmes contenant un élément sexospécifique sur la nutrition (Burkina Faso, Gambie, Lesotho, Malawi, Togo, Swaziland, Zambie et Zimbabwe). Certains pays ont reconnu l'importance des critères de sexe dans le développement agricole en créant des ministères de la condition féminine (Namibie) ou des unités chargées des questions relatives aux femmes et au développement dans le cadre de ministères sectoriels (Nigéria). Les activités entreprises par divers pays étaient décrites en conjonction avec le thème de l'eau nécessaire à la production vivrière.

12. Dans le cadre du suivi du Sommet mondial de l'alimentation, la FAO a également mentionné un dialogue tenu récemment par les représentants permanents auprès de l'organisation à Rome et des représentants d'organismes des Nations Unies et de plusieurs banques de développement. Une consultation technique sur le système d'information concernant l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires a également été organisée à Rome, en mars 1997, avec la participation de tous les organismes partenaires intéressés. La FAO a aussi mentionné son programme spécial sur la production vivrière à l'appui de la sécurité alimentaire, indiquant que sa phase pilote, d'une durée d'environ trois ans avec ses éléments interdépendants, contenait plusieurs éléments qu'on retrouvait dans l'Initiative spéciale.

13. L'ONUDI a présenté un rapport sur l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique, une initiative lancée en octobre 1996 en consultation avec le Bureau de la Conférence des ministres africains de l'industrie, les secrétariats de la CEA et de l'OUA, des décideurs africains et des représentants du secteur privé, afin d'accélérer le processus d'industrialisation du continent. L'Organisation a indiqué qu'au départ, le but de l'initiative serait surtout de créer des liens entre les secteurs industriel et agricole pour améliorer la sécurité alimentaire en Afrique. Elle avait déjà dégagé 490 000 dollars pour évaluer les besoins initiaux et fournir à certains pays une assistance préliminaire axée sur quatre objectifs principaux : renforcer les capacités, créer des liens entre les secteurs industriel et agricole, favoriser la croissance des petites et moyennes entreprises et promouvoir les investissements du secteur privé.

14. Le PNUD, organisme de coordination, et la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le PNUE et le Programme alimentaire mondial (PAM), organismes coopérants, ont fait rapport à la 6e séance du Comité directeur sur la réunion interinstitutions tenue en janvier 1997 pour étudier les modes de subsistance viables dans les zones écologiquement marginales. Lors de cette réunion, les organismes coopérants se sont demandé si les activités

menées au titre de l'Initiative spéciale et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, ne relevaient pas d'un seul et même domaine d'action. On pouvait craindre qu'un chevauchement ne se produise entre les domaines prioritaires de l'Initiative spéciale intitulés "lutte contre la dégradation des sols et la désertification", "l'eau au service de la sécurité alimentaire" et "réduction de la pauvreté grâce à la promotion du secteur non structuré et des activités génératrices d'emplois" et les domaines que couvrait la Convention.

15. Les organismes ont fait valoir que dans la mesure où l'Initiative spéciale était fondée sur l'action des pays et orientée vers des résultats concrets, il conviendrait d'inviter quelques pays à entamer des travaux dans ces domaines prioritaires, en s'appuyant sur les activités en cours. Il a été décidé que les principaux organismes coopérants se borneraient à jouer un rôle de catalyseur afin de faciliter la mise en train du processus au niveau des pays, dans le cadre des mécanismes de coordination des activités du système des Nations Unies déjà en place. Les mesures à adopter à cette fin et les critères de sélection des pays ont été arrêtés.

3. Gestion des affaires publiques

16. L'UNESCO a fait rapport sur un projet intitulé "Communications for Peace-Building" axé sur la consolidation de la paix, le règlement des conflits et la réconciliation nationale, le développement des capacités de gestion des affaires publiques et le renforcement de la société civile aux fins du développement. L'objectif principal était d'utiliser les moyens de communications — en particulier la radio — pour faire passer des messages et diffuser des informations de nature à favoriser une culture pacifiste et à créer un environnement propice au développement durable. Le projet reposait sur l'élaboration d'un plan régional et de 12 plans nationaux d'action visant à consolider la paix en Afrique grâce à la communication; il contribuerait, par l'intermédiaire des médias, au renforcement de la paix et de la démocratie sur le continent. Les principaux bénéficiaires seraient les organes de presse publics et indépendants, les organes de presse communautaires et l'ensemble de la population des pays concernés.

17. L'UNESCO a également fait rapport sur des programmes entrepris au Mozambique et au Burundi en vue de créer une culture nationale de paix et de restaurer la confiance de la population dans les institutions publiques grâce à des activités d'information et de formation menées avec la participation des médias. L'UNESCO a lancé dans 10 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale un projet sur la communication et la gestion des affaires publiques qui s'étendra sur trois ans; au Rwanda, le projet vise à renforcer les capacités des professionnels de la communication et à garantir l'indépendance des médias en organisant des stages de formation et des séminaires.

18. La Banque mondiale a indiqué que, dans le cadre de sa participation au Partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique, elle fournissait au PNUD un appui technique dans le domaine de la gestion des affaires publiques. Les deux organismes continuaient notamment à oeuvrer ensemble à la mise au point d'un projet pilote en Éthiopie, une initiative qui visait à favoriser le

renforcement des capacités dans les secteurs public et privé en matière d'éducation et de formation et dans la société civile, ainsi qu'à renforcer les mesures prises par la Banque pour promouvoir l'apport de ressources à ce titre. Le PNUD, l'OIT et la CEA se sont engagés à soutenir le projet. La Banque mondiale a également, en étroite collaboration avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, appuyé des activités visant à généraliser l'utilisation d'Internet pour favoriser le développement.

19. Le Comité a noté que les activités que la CEA, le PNUD et les départements et organismes coopérants des Nations Unies se proposaient de mener en 1997 dans le domaine de la gestion des affaires publiques nécessiteraient l'organisation d'une série de consultations auxquelles participeraient notamment des chefs d'État africains et des organisations non gouvernementales, et dont l'aboutissement serait le Forum sur la gestion des affaires publiques en Afrique prévu pour juillet 1997. L'accent serait mis, lors de ces consultations, sur la création de partenariats fondés sur le consensus et sur le partage de l'information et des données d'expérience entre les gouvernements africains et leurs partenaires extérieurs, aux fins de la mobilisation de ressources.

4. Développement social et humain

20. En ce qui concerne la réduction de la pauvreté grâce à la promotion du secteur informel et des créneaux générateurs d'emploi, l'OIT a présenté des informations sur un programme d'action élaboré avec la CEA. Ces deux institutions sont les chefs de file de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le redressement économique et le développement de l'Afrique, à laquelle participent également la FAO, la Banque mondiale, le PAM, l'UNESCO, le FIDA et le Département de la coordination des politiques et du développement durable. Le programme d'action comprendrait des sous-programmes axés sur les domaines suivants : a) création d'un environnement propice au développement du secteur informel, b) accès aux services financiers, c) éducation et formation, d) activités industrielles et production manufacturière, e) activités rurales autres qu'agricoles et f) infrastructure. Des efforts ont été faits pour prendre en compte les sexospécificités dans tous les sous-programmes et pour assurer à cet égard la participation du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des donateurs, ainsi que des pouvoirs publics. À la réunion que l'Équipe spéciale interinstitutions tenue en septembre 1996, la Banque mondiale a proposé, dans le cadre de l'Initiative spéciale, un programme détaillé d'appui au microfinancement visant à lutter contre la pauvreté. Les participants se sont félicités que ce programme soit fondé sur la collaboration et ont choisi la Banque comme institution chef de file pour le projet relatif à l'accès aux services financiers. Il a été proposé de cibler en premier lieu le Bénin, le Ghana et le Mozambique.

21. L'UNICEF a indiqué qu'il participait à la mise en oeuvre de plusieurs volets de l'Initiative spéciale, notamment ceux qui touchaient à la réforme du secteur de la santé, à l'éducation de base, à l'approvisionnement en eau douce et à la salubrité de l'eau utilisée par les ménages, à la sécurité alimentaire, en particulier en ce qui concerne les femmes, aux communications, au renforcement de la société civile aux fins de la consolidation de la paix et du développement, et à l'allégement de la dette. Pour ce qui est des activités sectorielles, l'UNICEF appuie les programmes relatifs à l'éducation en

mobilisant des fonds pour l'éducation des filles, notamment auprès des Gouvernements canadien et norvégien, et en collaborant avec l'Association for the Development of African Education et avec des organisations non gouvernementales actives dans le domaine de l'éducation féminine. En outre, il a contribué à accélérer la mise en oeuvre des stratégies relatives à l'eau en appuyant des programmes en Afrique de l'Est et en Afrique australe. En ce qui concerne les activités menées à l'échelon national, il encourage activement le renforcement des programmes de pays en cours.

22. à la 5e séance du Comité directeur, l'OMS et la Banque mondiale ont présenté des informations sur une série de réunions consacrées à la réforme du secteur de la santé, auxquelles avaient participé des ministres de la santé de pays africains et des organismes des Nations Unies. Les deux organismes ont indiqué que des stratégies relatives à l'action sur le terrain dans le domaine de la santé avaient été élaborées et présentées à de nombreux chefs d'État africains, ainsi qu'à la communauté internationale. Des critères d'évaluation des progrès accomplis avaient été définis et les programmes avaient été approuvés par les ministres africains de la santé. L'OMS a souligné que tout en étant favorable à la mobilisation de ressources à l'échelon des pays, elle ne serait pas en mesure d'aider les pays qui ne répondaient pas aux conditions fixées par la Banque mondiale, ni de prendre en charge le coût des consultations entre pays demandées par les ministres africains de la santé ou celui du renforcement des activités de sensibilisation menées par le bureau régional.

23. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) continue de participer activement aux activités menées dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il prend part, avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment la Banque mondiale et l'OMS, à des réunions relatives aux politiques à suivre en la matière. Il continue également à coopérer avec d'autres organismes pour élaborer des stratégies relatives à la réforme du secteur de la santé et promouvoir leur application. Il tient avec la Banque mondiale des consultations sur l'éducation de base, l'accent étant mis sur l'éducation familiale dispensée dans le contexte scolaire et extra-scolaire, ainsi que sur l'éducation des femmes et des filles.

24. Le FNUAP participe à des séminaires organisés à l'échelon des pays afin d'assurer, notamment, l'intégration des questions de population et de sexospécificité à tous les volets de l'Initiative spéciale. Sur le plan opérationnel, le FNUAP mène une action dans des domaines définis comme prioritaires, tels les services de santé en matière de reproduction (notamment l'accès des hommes, des femmes et des adolescents aux services de planification familiale et à l'information s'y rapportant), l'intégration des questions de population et de sexospécificité dans les plans sectoriels à court et moyen termes, la collecte de renseignements utiles aux activités de plaidoyer, à la planification et à la programmation, et le renforcement des capacités nationales dans le domaine de la population.

5. Mobilisation des ressources

25. À la 5e séance du Comité directeur, le FMI a présenté des informations sur la question de l'endettement, en mettant l'accent sur l'initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés. À la 6e séance, il a indiqué qu'il redoublait

d'efforts, dans les pays répondant aux conditions requises, pour que des ajustements considérables soient opérés en temps utile, que des réformes structurelles soient introduites, que les institutions soient renforcées et que l'endettement soit ramené à un niveau viable. L'appui qu'il offrait était fonction des initiatives adoptées par chaque pays et des circonstances particulières de chacun. La majorité des programmes économiques s'inscrivaient dans le cadre de facilités d'ajustement structurel renforcées d'une durée de trois ans. Le FMI a expliqué que s'il mettait l'accent sur les réformes structurelles, c'était pour tenter d'éliminer les politiques et les facteurs administratifs qui faisaient obstacle à l'activité économique et pour stimuler les changements structurels. Il a fourni des renseignements détaillés sur l'assistance technique offerte à des pays d'Afrique en 1996, ainsi que sur les activités de formation organisées, à l'intention de cadres africains, dans les domaines de l'économie et des finances et dans le domaine bancaire.

26. Le Vice-Président de la Banque mondiale responsable de l'Afrique a créé un comité de haut niveau pour la région africaine chargé de l'aider à mettre en oeuvre les engagements pris par la Banque dans les domaines prioritaires de l'Initiative spéciale. La Banque est résolue à ce que l'éducation de base et les services de santé s'améliorent rapidement grâce à une collaboration renforcée entre les donateurs et d'autres institutions, en particulier l'UNESCO, la CEA, le PNUD et le Bureau régional de l'Afrique de l'OMS. C'est surtout à l'échelon des pays, dans le cadre de programmes d'investissement sectoriel et d'autres stratégies sectorielles adoptées d'un commun accord par les gouvernements et leurs partenaires extérieurs, que les ressources en faveur de la santé et de l'éducation sont mobilisées. Bien qu'il soit généralement admis que tous les pays peuvent participer à cette initiative, l'ampleur et la nature de l'appui dont ils bénéficient dépendent des réformes et des programmes d'investissement qu'ils sont disposés à mettre en oeuvre dans le secteur considéré. Actuellement, neuf et cinq pays, respectivement, réunissent les critères arrêtés pour les secteurs de la santé et de l'éducation.

27. La CEA a fait rapport au Comité directeur sur les progrès du programme d'exploitation des technologies d'information aux fins du développement et indiqué que les organismes coopérants s'étaient mis d'accord sur les diverses composantes du programme, la répartition des tâches, les impératifs en matière de politique et les modalités de mise en place du réseau, compte tenu de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information (AISI) approuvée par la Conférence des ministres de la CEA et entérinée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA. L'objectif du programme était de faire prendre conscience à toutes les parties prenantes, au niveau national, qu'il importait d'utiliser les technologies d'information et de communication pour favoriser le développement et d'élaborer des plans nationaux relatifs aux infrastructures d'information et de communication. Des centres nationaux de formation devraient être opérationnels à la fin de 1998. Il a été décidé que la CEA, l'UNESCO, l'Union internationale des télécommunications (UIT), le PNUD et la CNUCED feraient fonction d'organismes chefs de file pour ce qui est de la mobilisation des ressources. Il est prévu de diffuser largement, dans toute l'Afrique, le cadre d'action de l'Initiative société africaine à l'ère de l'information, de le communiquer aux organisations partenaires dans le monde entier, et d'organiser un séminaire national pilote.

28. La CEA a également fait rapport sur plusieurs autres initiatives visant toutes à démocratiser l'accès à l'information et à l'étendre, au-delà des zones urbaines relatives nanties, aux collectivités isolées et défavorisées. Elle a présenté une stratégie de communication visant à mobiliser toutes les parties intéressées par l'Initiative spéciale afin d'obtenir des résultats à l'échelon des pays et de favoriser le nouvel élan donné au développement de l'Afrique. Elle a également fourni des informations sur la coopération Sud-Sud, centrée sur les liens nationaux, interrégionaux et intra-africains, ainsi que sur une utilisation optimale des technologies de l'information.

29. Les membres du Comité directeur sont convenus de la nécessité d'adopter, en matière d'information, une stratégie commune visant à améliorer l'image de l'Afrique afin de mobiliser des ressources, de mettre l'accent sur les résultats positifs et concrets de l'Initiative dans les pays et d'obtenir un appui accru en faveur de l'Initiative. Ils ont été invités à transmettre au Secrétaire exécutif de la CEA leurs observations sur le document contenant le projet de stratégie. On a demandé en outre à la CEA d'envisager la création d'un mécanisme de programmation centrale des réunions pour l'Afrique.

6. Pays bénéficiaires et modalités de mise en oeuvre

30. À la 6e séance, le Comité directeur a confirmé le caractère global de l'Initiative en s'associant au consensus sur la typologie des pays issu de la réunion du groupe de travail technique tenue à la CEA les 5 et 6 mars 1997, typologie sur la base de laquelle sont déterminés le type et le volume de l'assistance à fournir à chaque pays, en fonction du niveau de développement du secteur considéré. On a noté que la mise en oeuvre à l'échelon des pays prenait de plus en plus d'ampleur, notamment pour ce qui est de l'appui aux services consultatifs sur les politiques à suivre, du renforcement des capacités et de l'élaboration de programmes d'investissement sectoriel dans les domaines prioritaires que sont l'éducation, la santé, l'eau et la gestion des affaires publiques. Les coordinateurs résidents et les équipes de pays organisaient des séminaires en vue d'améliorer la mise en oeuvre. Il a été souligné que l'Initiative spéciale devait créer un élément de valeur ajoutée en poursuivant dans chaque secteur des objectifs arrêtés à l'échelle du système.

31. Il a été convenu qu'une assistance devrait être offerte à toutes les catégories de pays sur la base de critères définis en consultation avec les gouvernements, la société civile, le système des Nations Unies et la communauté des donateurs. Le Comité directeur a conclu que pour déterminer les modalités de mise en oeuvre aux différents niveaux, il faudrait tenir compte des questions intersectorielles. Il faudrait également, dans le cadre de l'Initiative spéciale, fournir l'assistance nécessaire pour répondre dans les domaines prioritaires aux besoins communs à différents pays.

32. Le Comité directeur a noté que des progrès avaient été accomplis sur le plan de la maîtrise et de la prise en main des programmes par les pays africains dans plusieurs domaines prioritaires, notamment l'éducation, la réforme du secteur de la santé et l'utilisation des technologies d'information aux fins du développement. Il a constaté que grâce à la collaboration dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau, de la gestion des affaires publiques, de l'exploitation des technologies d'information aux fins du développement, de

l'endettement et des modes de subsistance dans les zones marginales, l'engagement des organismes des Nations Unies vis-à-vis de l'Initiative spéciale se trouvait renforcé. Il a en outre indiqué que la collaboration et la coopération à l'échelon des pays avaient pour but de créer des synergies entre les organismes des Nations Unies et de les entretenir.

33. Le Comité directeur a noté que l'Initiative spéciale donnait de bons résultats dans différents domaines, grâce à des synergies issues de la collaboration, d'un meilleur dialogue et d'efforts accrus. Cependant, il convenait d'accélérer la mise en oeuvre dans les domaines prioritaires afin de couvrir davantage de pays, ainsi que d'harmoniser les divers instruments de planification et d'adopter des modalités communes de mise en oeuvre pour réduire les coûts supportés par les bénéficiaires.

Notes

[1] Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 16 (A/51/16), partie I, par. 58.

[2] Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 48 (A/51/48), par. 95.